



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION 6.4 Autres actes réglementaires

OBJET : Police Municipale – Réglementation de la circulation

Le Maire de la commune de Pailharès,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983;

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation

Vu la demande de la société FDRT dont le siège se situe 4 grande rue 62156 ETERPIGNY, représentée par M. DEVIS Fabrice, en date du 4 août 2025

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux pour le déploiement de la fibre optique de réglementer provisoirement la circulation aux abords de l'armoire située rue de la Fontaine.

ARRETE

Article 1 : A compter du 6 août 2025, et jusqu'au 26 septembre 2025 : la Société FDRT pourra prendre des mesures de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre d'une intervention dans l'armoire située rue de la Fontaine.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier, la société FDRT s'engage à limiter la gêne occasionnée aux riverains et usagers pendant les interventions.

Article 3 : La signalisation appropriée sera systématiquement mise en place par et à la charge de la société FDRT

Article 4 : Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne :

- Madame la Maire, et les services techniques
- Entreprise FDRT fabrice.devis@fdrt.fr

Fait à Pailharès le 19 août 2025

 Le Maire,
Mme Anne SCHMITT